

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE le : 09/03/2026

TRANSMIS le : 10/03/2026

**NBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 18

Présents : 12

Votants : 16

**OBJET :**

**Affectation à l'article 6232  
« Fêtes et cérémonies »**

**L'an deux mille vingt six  
Le jeudi 5 mars à 20H30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. JOULOU en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**  
**Etaient présents :**

Mesdames : BARON Claudine, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, DAUDRÉ Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne

Messieurs : BÉLAIR Xavier, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe

Absents : Mme LE BEC Fanny, M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne  
M. BAILLY Maxime donne pouvoir à Mme DELGADO Chantal  
Mme BERSON-GEANT Marion donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles  
M.MOURET Stéphane donne pouvoir à M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire : Mme GRU Fabienne

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

M. le Maire explique au Conseil Municipal que selon l'instruction comptable M57, le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sert à imputer les dépenses relatives aux fêtes et aux cérémonies.

Nous devons affecter toutes les dépenses liées :

- ✓ Aux festivités de Noël
- ✓ A la fête du village
- ✓ Au world clean up day
- ✓ Au cinéma de plein air
- ✓ A la fête de la musique
- ✓ A la chasse aux œufs

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

1/ Décide que les dépenses engagées dans le cadre des événements organisés par la commune, listés ci-dessus seront affectées à l'article « 6232 ».

2/ Délibération transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles et au SGC de GARGES.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Frédéric MOIZARD



*Frédéric Moizard*